



Separation, ni pacsé, ni marié

Par **love1**, le **08/01/2013** à **11:08**

bonjour,

nous avons fait construire en 2008 une maison avec mon ami (nous ne sommes ni mariés, ni pacsés) mais vivions juste en concubinage. Malheureusement, nous nous séparons. Il a déjà retrouvé quelqu'un depuis 3 semaines et ne s'en cache pas (sauf pour moi il le nie). La maison est en vente depuis fin oct-début nov 2012 et pas une proposition (seulement 4-5 visites). Il l'a surestimée : je lui ai proposé de racheter sa part sur la maison, mais il a refusé. Aujourd'hui, il va et vient avec sa valise pour retrouver sa copine. Quels sont mes recours ? Il paie la moitié du prêt et des charges en cours. je vais lui refaire une nouvelle proposition de rachat. S'il refuse une nouvelle fois, puis-je engager une procédure judiciaire (ce n'est pas ce que je veux). Mais je vis très mal la situation, il faut que j'avance.

merci de votre réponse

cordialement

Par **Tisuisse**, le **11/02/2013** à **18:41**

Bonjour,

Pour la propriété de cette maison vous êtes en indivision. Vous contactez un notaire ou une agence immobilière afin qu'il fasse une estimation de la maison, selon les prix du marché. Avec cette estimation, vous allez au greffe du tribunal de grande instance et vous déposez une demande de "sortie de l'indivision". En effet, nul ne peut être contraint de rester dans une

indivision s'il ne le souhaite pas. Cette demande fera probablement réfléchir votre mari car, en cas de refus de sa part, le juge pourra prononcer la vente par voie judiciaire et il perdra beaucoup plus que s'il acceptait de vendre "au prix du marché".